

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 05 décembre, les Membres du Conseil Municipal de Freissinières se sont réunis à 18h30 dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28 novembre 2022 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Étaient absents excusés** : Mr BOISSET Vincent a donné pouvoir à Mme LATIL Jessica

**Quorum** : 8

**Secrétaire de séance** : Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mr Eric SEGOND est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

### **Point n° 1 - Tarifs communaux.**

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité les tarifs communaux 2022 modifiés pour 2023 de la façon suivante :

- Ouverture ou fermeture de vanne : 45 €.
- Tractopelle avec chauffeur : 70 € de l'heure.

### **Point n° 2 - Tarifs de l'eau 2023**

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité les tarifs de l'eau 2023 identiques à ceux votés en 2022.

### **Point n° 3 - Subvention Ice Climbing 2023**

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 3000 € pour l'évènement « Ice Climbing 2023 »

Le Conseil Municipal Valide 6 pour - 1 contre (André BOISSET) - 2 abstentions (BOISSET Philippe et MESTRE Françoise) la subvention pour l'Ice Climbing 2023.

*Monsieur le Maire propose de modifier le montant de la subvention (3 000.00 € au lieu de 2 000.00 €) afin de motiver une organisation plus complète sur Freissinières.*

*André BOISSET demande plus de détails sur les modifications qui seront effectuées sur l'évènement.*

*Eric SEGOND demande s'il sera possible matériellement d'accueillir l'évènement complet sur Freissinières.*

#### ***Point n° 4 - Décision modificative n° 4 - Budget Principal***

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité la décision modificative n°4 du budget Principal.

#### ***Point n° 5 - Convention de partenariat pour la Tour de Glace avec la FFCAM***

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la convention de partenariat avec la FFCAM. Le but étant de valoriser la Tour de Glace et ainsi assurer la promotion de l'activité.

#### ***Point n° 6 - Convention de partenariat évènementiel avec PETZL***

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la convention de partenariat avec PETZL. Le but étant de valoriser la Tour de Glace et ainsi assurer la promotion de l'activité.

#### ***Point n° 7 - Tarifs carte de découverte et location de matériel***

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité les tarifs d'accès à la cascade de glace suivants :

- Assurance - carte de découverte journée - FFCAM : 5.50 €
- Location de matériel à la journée : 5.00 €

#### ***Point n° 8 - Convention de partenariat avec l'association « Vertical Ecrins » - carte de découverte FFCAM.***

Afin de proposer une assurance couvrant l'activité de cascade de glace aux pratiquants, il est nécessaire de s'appuyer sur un club local affilié à la FFCAM. Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la convention de partenariat avec l'association « Vertical Ecrins »

*Philippe BOISSET propose d'augmenter le tarif de la carte découverte journée en appliquant 5.70€. Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif à 5.50€ pour cette saison et qu'une réflexion sera menée pour la saison prochaine.*

#### ***Point n° 9 - Activités de pleine nature - positionnement stratégique sur l'escalade***

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le Pays des Ecrins et plus spécifiquement la vallée de Freissinières sont reconnus comme un

territoire-phare pour la pratique de l'escalade dans le Nord du département des Hautes-Alpes.

Cette activité s'est développée depuis des décennies de manière inorganisée. La Commune de Freissinières a entrepris en 2021 le déséquipement de 4 sites pour des raisons patrimoniales, environnementales et / ou sécuritaires : « les dalles magiques », « le gouffre du Gourfouran », « les essais du camping » et « la grotte des Vaudois ». La Commune avait déjà travaillé sur la signalétique routière des cascades de glace dans la vallée. Les principaux sites d'escalade avaient été identifiés sur la carte touristique de 2016.

Dans le cadre de la révision du PDESI par le Département des Hautes-Alpes, l'activité escalade a été identifiée comme une activité phare de Freissinières, une activité 4 saisons (escalade et cascade de glace).

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de se positionner sur le développement et l'organisation de ces pratiques.

Il est proposé de :

- Etablir un inventaire des sites et des voies existant sur la commune ; de les analyser notamment en fonction de l'état, des risques, des enjeux environnementaux et sécuritaires
- Etablir un plan d'actions sur le déséquipement, sur la densification et la création de nouveaux équipements en fonction de l'inventaire et des intérêts de développement
- Elaborer un plan d'actions sur les stationnements, les accès, les équipements de confort et de propreté de certains secteurs
- Mettre en valeur un site de blocs en fond de vallée
- Travailler à la valorisation estivale de la structure artificielle dite de la Tour de glace

L'ensemble de ces démarches se feront en collaboration avec les structures associatives du territoire, les différents services de l'Etat compétents (DDT, OFB...), les partenaires publics identifiés comme Natura 2000, le Parc National des Ecrins... et le Département des Hautes-Alpes.

Le Conseil Municipal **Valide à l'unanimité** le positionnement stratégique de la Commune sur l'activité escalade.

#### ***Point n° 10 - Convention d'occupation des sites de chiens de traîneau avec Traineau Dingo - avenant 1***

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** l'avenant 1 de la convention d'occupation des sites de chiens de traîneaux avec Traineau Dingo modifiant le lieu de l'espace de stationnement et d'accueil. Il sera désormais sur la parcelle D1408 située aux Bellons pour une redevance annuelle de 150 € TTC. Les frais d'électricité (abonnement et consommation) sont à la charge de Traineau Dingo.

#### ***Point n° 11 - Enfouissement des réseaux à Pallon - convention de servitude avec le Syme05***

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la convention de servitude avec le Syme05 portant sur les parcelles G1313 et G1277.

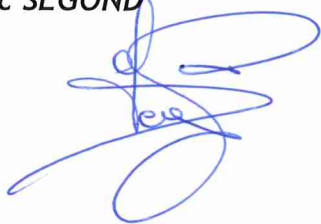
**Point n° 12 - Enfouissement des réseaux à Pallon - convention de passage avec le Syme05**

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la convention de passage avec le Syme05 portant sur les parcelles G403, G1316 et G1275.

*Les élus demandent à ce que le coffret RMBT en 10 + câbles basse tension soit positionné de l'autre côté de la voie, soit au niveau de la parcelle G1275.*

Monsieur le Maire clôt la séance.

**Le secrétaire de séance**  
**Eric SEGOND**



**Le Maire**  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE FREISSINIÈRES" at the top and "05 - Htes-Alpes" at the bottom. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross.